

Interventions amiante en sous-section 4 - Cumul de fonctions - Formation initiale



Durée
35 heures
5 jours



Prérequis

- Les stagiaires ou leur employeur devront, préalablement à l'entrée en formation, avoir fourni à DEKRA une attestation d'aptitude médicale au poste de travail à jour délivrée par le médecin du travail (ou par le médecin traitant pour les personnes non salariées).
- Les stagiaires doivent venir avec leurs EPI (chaussures de sécurité, tenue de travail et EPI **non exposés à l'amiante**).
- Français lu, parlé, écrit



Public concerné

Travailleur assurant à la fois les fonctions relevant des catégories d'encadrement technique et/ ou d'encadrement de chantier et/ ou d'opérateur



Validité
3 ans



Effectif maximum
8 personnes



Qualification Intervenant (e)(s)

Formateur formé et qualifié à la pédagogie et à la maîtrise du risque amiante suivant les processus internes DEKRA.



Moyens pédagogiques

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires, des activités d'application et des mises en situation sur plateforme-pédagogique.



Modalités d'évaluations

Epreuve théorique de 20 minutes élaborée à partir d'un questionnaire à choix multiple et/ou d'un questionnaire à réponses courtes permettant d'évaluer le stagiaire sur ses connaissances.

Epreuve pratique de 60 minutes incluant l'analyse d'une situation concrète adaptée à l'activité exercée par le stagiaire.

A l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de compétence validant les acquis.

Objectifs

- Connaître les risques liés à l'exposition au risque amiante
- Connaître les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Connaître les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source et/ ou être capable de faire appliquer ces principes
- Sur la base des résultats de l'évaluation des risques, être capable d'établir un mode opératoire, s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS et/ ou de le faire appliquer et/ ou de l'appliquer
- Etre capable de définir et/ ou de faire appliquer et/ ou d'appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant de l'amiante

Programme

COMPRENDRE ET APPLIQUER LES EXIGENCES DE LA REGLEMENTATION

- Comprendre les exigences de la réglementation « travail » et ses évolutions
- Comprendre les exigences de la réglementation « santé publique » et ses évolutions
- Comprendre les exigences de la réglementation « environnement » et « transport » et ses évolutions
- Exploiter les documents exigibles lors de toute intervention

CONCEVOIR ET ORGANISER LA DEMARCHE PREVENTION DU RISQUE AMIANTE



Interventions amiante en sous-section 4 - Cumul de fonctions - Formation initiale

- S'approprier la démarche de prévention des risques
- Détecter et évaluer les risques quelle que soit la situation spécifique à chaque intervention
- Consulter et mobiliser tous les acteurs
- Choisir les méthodes de travail adaptées aux interventions sur les bases de l'évaluation des risques
- Appliquer les principes de la ventilation
- Définir des modes opératoires, des procédures et garantir la traçabilité des opérations
- Organiser la gestion des situations d'urgence
- Mettre en oeuvre les mesures de prévention sur la base de l'évaluation des risques
- Communiquer sur la démarche prévention du risque amiante mise en oeuvre

METTRE EN OEUVRE LES MESURES DE PREVENTION RETENUES

- Organiser la prévention sur le chantier
- Appliquer les procédures et engager les moyens prévus pour assurer la sécurité, de l'installation au repli du chantier
- Gérer les situations d'urgence

Le + DEKRA

- La dématérialisation de la formation,
- Des formateurs, des experts techniques et un réseau de partenaires en France,
- Une méthodologie éprouvée,
- Une pédagogie innovante,
- Un espace client,
- Une démarche RSE avec la fourniture de 90% de nos livrets sous format digital.

Flashez ce QRCode
pour accéder à notre
site internet



Modalités d'accessibilité

DEKRA est mobilisé au travers de sa mission Handicap et mettra tout en oeuvre pour la pleine réussite de ses formations



Descriptif détaillé RNCP / RS - France Compétences

La formation à la "Prévention des risques liés à l'amiante pour les personnels cumulant des fonctions d'encadrement technique /ou d'encadrement de chantier et/ou d'opérateur - interventions sous-section 4" est enregistrée au Répertoire Spécifique (RS) des formations certifiantes/habilitantes de France Compétence sous la référence RS6420.

En savoir plus sur notre page « Formations certifiantes RNCP/RS proposées par DEKRA » :
<https://www.formation-dekra.fr/formations-certifiantes-rncp-rs-proposees-par-dekra>